

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 76, rue Dufferin, à Granby, province de Québec, le mercredi 7 juin à compter de 11 h 55.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, Mme Julie Bourdon, mairesse de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du Canton de Shefford, Mme Suzanne Choinière, substitut au maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et greffière-trésorière et M^e Grégory Carl Godbout, greffier, sont également présents.

2023-06-224 **CONSTATATION DU QUORUM, NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU que les membres du conseil formant quorum constatent que l'avis de convocation a été dûment notifié par courriel tel que permis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'ouvrir la séance à 11 h 56.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2023-06-225 **DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE NUMÉRO 2023-365 VISANT À ASSURER LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE YAMASKA**

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 19 mai 2023, du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-365 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut désigner un ou des conseillers régionaux pour assurer l'application de ce règlement sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut également désigner un ou des fonctionnaires au niveau des municipalités locales pour l'application de ce règlement sur leur territoire respectif;

ATTENDU que certaines municipalités locales ont recommandé la désignation de fonctionnaires au niveau local et ont consenti à leur désignation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Choinière et résolu unanimement de :

1. Désigner les fonctionnaires suivants de la MRC à titre de conseillers régionaux pour l'application du Règlement numéro 2023-365 : le coordonnateur à l'aménagement

du territoire, le directeur du Service de la planification du territoire, le coordonnateur aux cours d'eau, la cheffe de projet, protection des milieux naturels, et l'inspectrice en environnement;

2. Désigner les fonctionnaires suivants à titre de fonctionnaires désignés pour l'application du Règlement numéro 2023-365 au niveau des municipalités locales afin qu'ils agissent avec plein pouvoir sur le territoire d'application spécifié :

TERRITOIRE D'APPLICATION	TITRE DU FONCTIONNAIRE
Granby :	L'inspecteur en bâtiment, l'inspecteur en bâtiment senior, le chef inspecteur, le technicien en urbanisme, le technicien en aménagement, le coordonnateur à l'aménagement du territoire, l'urbaniste ainsi que le directeur du Service de l'aménagement et de la protection du territoire
Roxton Pond :	Directrice du Service de l'urbanisme et inspecteurs en bâtiment et urbanisme de Roxton Pond
Saint-Alphonse-de-Granby :	Inspecteur municipal et environnement de Saint-Alphonse-de-Granby
Sainte-Cécile-de-Milton :	Responsable du Service de l'urbanisme de Sainte-Cécile-de-Milton
Saint-Joachim-de-Shefford :	Inspecteur en bâtiment et en environnement de Saint-Joachim-de-Shefford
Shefford :	Coordonnateur du Service d'urbanisme et d'environnement et les inspecteurs municipaux (inspecteurs en bâtiment) de Shefford
Warden :	Inspectrice municipale de Warden
Waterloo :	Directeur du Service de l'urbanisme de Waterloo et son remplaçant

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2023-06-226 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement, de lever la séance à 11 h 57.

(Signé)

M. Paul Sarrazin, préfet

(Signé)

Mme Johanne Gaouette, directrice générale
et greffière-trésorière